



Pour la cité humaine - les droits du piéton

7 rue Major Martin - 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

www.pietons69.e-monsite.com

Date :

18 décembre 2025

Rédacteur :

Y. Gascoin

gascoiny1@gmail.com

Tramway Crémieu - Lyon par Meyzieu

Concertation

Complément à notre avis du 4 décembre 2005

Le présent complément est relatif à l'emprunt des voies du tram T3 par le Crémieu - Lyon. Sur ce sujet, nous rappelons le texte de notre avis du 4 décembre 2005 :

« **Emprunt des voies du tram T3**

Il est regrettable que ce point essentiel ne soit traité que superficiellement dans le dossier de concertation. Il est seulement indiqué qu'il impacte très fortement les prévisions de fréquentation : celle-ci serait divisée par deux en cas de non continuité jusqu'à Lyon - Part-Dieu.

Sur cette section, il y aura donc 3 lignes à exploiter simultanément : le T3, le Rhônexpress et le Crémieu - Lyon. Cela demandera une adaptation qui nous paraît faisable.

Le dossier n'évoque pas le nombre des arrêts envisagés sur la section terminale. Il semblerait devoir être compris entre Zéro et deux, afin de ne pas pénaliser les nombreux voyageurs allant jusqu'au terminus. Les autres pourront choisir une station précise par la correspondance au T3 à Meyzieu.

Notre préférence va à zéro arrêt intermédiaire pour satisfaire le plus grand nombre de personnes. »

Préférence pour un tram express

Le dossier de concertation indique un temps de trajet total de moins d'une heure. Pour tenir ce temps, il faut probablement "sauter" quelques arrêts de la section terminale.

Il est certain que la majorité des voyageurs ira jusqu'à la Part-Dieu. Dès lors, il faut les prendre en compte avec des rames express.

Sur cette section on aurait un omnibus, le T3, et deux express, le Rhônexpress et le Crémieu-Lyon. Soit une charge importante, notamment en raison de la fréquence assez élevée du T3.

Comment remplir cet objectif ?

Évidemment, pour bien fonctionner les express doivent doubler par endroits les omnibus sur une 3ème voie localisée, en gare ou en section courante. Ce dont ne dispose pas la ligne Meyzieu - Lyon.

Aussi nous proposons de créer deux ou trois zones de dépassement en procédant à des acquisitions foncières, aux endroits les plus judicieux, là où le foncier est le moins dense et le moins cher.

Rien ne s'oppose à ce que ces créations soient incorporées au projet du Crémieu - Lyon car le tout forme un projet fonctionnel et cohérent. La DUP serait donc prononcée en conséquence. C'est une occasion unique, à ne pas laisser passer.

Bien sûr que les acquisitions pour utilité publique, donc par voie d'expropriation si nécessaire, ne sont pas populaires. Les élus locaux prennent souvent le parti de leurs administrés impactés. Mais, comme on travaille pour l'avenir, il faut aussi avoir le courage de s'en donner les moyens.

§ § § § § § §